

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue le 30 Mars 1979 de l'Association des pupilles de l'enseignement public de Meurthe et Moselle demandant une subvention communale.

L'Assemblée après délibération décide, compte tenu du fait que le budget primitif 1979 est voté, de revoir cette question au budget primitif 1980.